



**Établissement Secondaire VMF  
Établissement DP LOGNES  
Registre des Délégués du Personnel**

**Mois de : janvier 2012**

**Réunion du : mardi 17 janvier 2011 de 14H à 16h15**

**Présents :**

**DP :**

Jean-Luis Bogard, Fabienne Lefevre, Roger Lugin, Daniel Robin, Marie-Chantal Gurwicz, Patrick Jocquel, Gabriel Serre, Bouasanga Krys Souvandy

**Direction :**

Pascal Vieville, Anne-Cécile Perrot

**Absents :** Stéphane Dunglas

---

**Questions DP CFE-CGC\_UNSA**

**Mobilités**

Q1 Combien de personnes sont parties en mobilités en 2011 sur notre établissement DP et par services ?

Combien d'embauches y a t il eu en 2011 sur notre établissement DP et par services ?

Combien de mobilités entrantes y a t il eu en 2011 sur notre établissement DP et par services ?

**Réponse :**

Les délégués du personnel ont accès au registre unique du personnel qui est disponible au format papier auprès de Christine Auboyer et au format électronique sur le share point IRP VMF ; les habilitations seront faites très prochainement. Les DP en seront informés.

**Cartes professionnelles**

Q2 Nos cartes pro sont périmées, il paraît que nous allons avoir de nouvelles cartes professionnelles, doit on en faire la demande ou les aurons nous automatiquement ?

**Réponse :** Une réflexion est actuellement menée afin de faire évoluer l'actuelle carte professionnelle pour la remplacer par une carte multiservice sécurisée.

Compte tenu de ce projet, la durée de validité des cartes professionnelles émises est prolongée de 12 mois.



### **Revalorisation des frais de remboursements**

Q3 Comme la TVA a augmenté et va continuer d'augmenter, quand la Direction prévoit elle de revoir l'actualisation des plafonds de remboursements des frais de déplacements des collaborateurs DVI (Augmentation de la TVA, inflation et retard sur la réalité des coûts...) ?.

**Réponse :** A ce jour, nous n'avons pas d'information particulière à ce sujet. Cette question sera traitée au niveau Groupe et ne relève pas d'une décision de l'entité.

### **Objectifs et PVV**

Q4 Nous constatons régulièrement des Pb en termes de délais pour la remise des objectifs. Pour le T4 les responsables partenaires les ont eus début novembre. Quel-est pour vous le juste délai de remise ?

Est-ce que le paiement des PVVs se fera toujours en décalage d'un trimestre ? Pourquoi ?

#### **Réponse :**

- 1) les objectifs doivent être remis au plus tôt du trimestre aux forces de ventes. Ce point est traité dans le cadre du chantier reporting avec la rédaction du processus complet qui sera effectif au T2/2012. L'objectif étant de notifier les objectifs la première semaine du trimestre.
- 2) Il ne s'agit pas d'un décalage mais d'un processus permettant la fiabilisation et la consolidation des résultats. Des réflexions sont à l'étude dans le cadre d'un projet SI permettant de traiter les données plus rapidement et ainsi raccourcir le processus.

### **Projet d'évolution des KPIs**

Q5 Il semble qu'une réflexion soit entamée par l'ensemble des canaux de vente (l'agence PRO, l'agence PME, DVD, DVI) associé aux unités d'affaires (HOME, MOBILE, PABX) en vue « de simplifier le suivi des objectifs de vente et de placements », en reformulant les KPIs (familles de ventes). Pouvez-vous nous en dire davantage sur le contenu, les modalités, et le calendrier de la déclinaison de ce projet sur le périmètre DVI ?

**Réponse :** Ces échanges n'ont aucun impact sur les kpi de DVI.

### **Augmentation & Promotions.**

Q6 Peut-on savoir comment les promos DVI ont été affectées en 2011 ?

Peut-on avoir une visibilité sur ces promotions en 2011, par services, par classification (Fonctionnaires et ACO) par parité homme/femmes.

Le service commercial a le sentiment d'être « oublié » par les promotions, avez-vous des faits et chiffres pour eux sur les périodes 2010/ 2011 ?

Pouvez-vous nous informer sur l'augmentation moyenne annuelle (2011) des personnels DVI, par classification, par parité et par services ?

Quels sont les critères objectifs et mesurables qui fondent ces augmentations (par services et par classif).

### **Réponse :**

#### 1) Promotions :

Ainsi formulée, la question ne relève pas du champ des DP. Le budget promotion est au niveau de DEF EM.

Il n'y a pas de règle de répartition par département ou par site ou par métier ; cela résulte de la déclinaison de la politique Rh au niveau national et des décisions managériales de l'unité.

2) Augmentations : L'exercice d'augmentation 2011 a été fait en respectant l'accord salarial du 18 avril 2011.

### **Moyens DP**

Q7 Les DP de l'établissement ont une dotation d'heures de délégation mensuelle pour exercer leur mandat. Pour les DP's impliqués dans la production commerciale (responsables partenaires), comment cela se traduit-il dans la définition de leurs objectifs ventes ?

**Réponse :** La taille du portefeuille doit être en adéquation avec l'animation et le temps qui y sont consacrés. Les ventes étant réalisées par les partenaires, les objectifs sont calés en rapport avec le potentiel et la taille du portefeuille.

#### ▪ **Le local DP et l'information**

Les DP disposent normalement d'un local situé en pièce 120, 1<sup>er</sup> étage, 100 (?) mail Barthélémy Thimonnier, Lognes. Y a-t-il une clé pour chaque DP ?

Disposons d'un tableau d'affichage DP ? à quel endroit ?

Est-il possible d'envisager une rubrique sur l'intranet DVI ?

**Réponse :** le local des DP Lognes est bien situé en pièce 120, **13** mail Barthelemy Thimonnier. Une clé sera remise à chaque DP très prochainement.

Les DP disposent d'un panneau situé au 2<sup>ème</sup> étage, couloir vers ascenseurs.

La rubrique DP se trouve sur l'espace intranet pôle social VMF à l'adresse ci-dessous :

La page concernant la nouvelle mandature DP est en cours de création.

Lien : <http://orange-france.com.francetelecom.fr/spip.php?article3740&lang=fr>

#### ▪ **La documentation :**

Nous disposons **pour l'instance DP :**

- d'un abonnement à une revue spécialisée (social pratique ou revue fiduciaire)
- du dernier code du travail annoté paru. (code du travail annoté Groupe Revue Fiduciaire)

A quel endroit ces doc sont-elles consultables ?

**Réponse :** le choix de l'abonnement à une revue spécialisée doit être communiqué à Mauricette Bort pour gestion des commandes. Si vous choisissez la version papier, elle devra être conservée dans le local DP. Si vous choisissez la version électronique, vous recevrez vos codes d'accès internet et les mises à jour sur la boîte mail ZZZ VMF DP Lognes.

Le code du travail annoté Groupe Revue Fiduciaire sera commandé. L'édition 2012 sera disponible fin avril-début mai.



▪ **L'adresse mail IRP :**

Nous pouvons disposer d'une adresse mail spécifique DP, pouvez-vous créer une adresse QUESTIONS\_DP\_DVI.

**Réponse :** La création d'une messagerie spéciale « questions DP » n'est pas prévue dans les accords. En revanche, il est possible de créer une adresse mail IRP pour les représentants du personnel qui le souhaitent. Dans ce cas, une demande est à formuler auprès des RH VMF.

▪ **Formation orme :**

Une formation à l'usage de l'outil est-elle prévue pour la gestion des heures de délégation des DP, sous quelle forme (coopnet ?) à quelle date ?

**Réponse :** Tous les éléments de réponses ont été fournis dans un mail du 12/12/11 à 10h du pôle RH EM DEF.  
Des conférences téléphoniques et coop net, animées par Mauricette Bort, sont organisées les 23, 25, 26 et 30 janvier 2012.

### Questions DP SUD

**Question 1.** Quelles sont les mesures prévues pour éviter que les salariés souffrent des fortes chaleurs au point de mettre en fonctionnement des ventilateurs , aucune température relevées inférieures a 25°, constatées dans les locaux DSP LDP et commandes complexes ?

**Réponse :** Cette question relève d'une signalisation logistique (pil).

**Question 2.** Les collègues de DSP commandes complexes constatent le mauvais fonctionnement des portes du plateau , frottement au sol et grincements désagréables et demandent si sont prévus des travaux d'amélioration ?

**Réponse :** S'il s'agit des portes intérieures, c'est un défaut de conception : portes trop lourdes par rapport au système de paumelles, et avec le temps, nécessité de remplacement par un autre système.

Un devis a été demandé à la société pour procéder aux réparations nécessaires pour l'ensemble des portes.

**Question 3.** La salle 204 est utilisée pour des communications privées , il a été demandé la suppression de la restriction de la ligne vers les Doms ,quand est il ?

**Réponse :** Comme énoncé à la réunion du 16 décembre, nous vous rappelons que cette pièce à été mise à disposition des managers présents sur les plateaux qui souhaitent recevoir leurs collaborateurs pour des entretiens individuels.  
Toutefois nous y avons installé une ligne téléphonique ce qui n'est pas une obligation



de l'employeur. Un accès DOM est a disposition dans le bureau de Corinne Simonnet et rendu disponible chaque fois que nécessaire. En cas d'absence, le manager dispose de l'accès au bureau.

**Question 4.** Des salariés désirant téléphoner en salle 204 , ont constaté que se tenaient des réunions ,est elle prévue également a cet effet ?

**Réponse :** cf réponse ci-dessus.

**Question 5.** Des salariés s'interrogent sur les propos tenus par Stephane Richard et Marc Blanchet lors de leurs vœux , notamment sur le changement de postes de travail en cas d'avancement de grade , existe t' il une règle précise notamment sur la mobilité en cas de promotion ?

**Réponse :** Une note du 17 janvier 2011 relative aux principes généraux de promotion signée de Bruno Mettling est en ligne à l'adresse suivante :  
[http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/media/rh\\_textes/UPL63519\\_principes\\_generaux\\_de\\_la\\_promotion\\_17\\_janvier\\_2011.pdf](http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/media/rh_textes/UPL63519_principes_generaux_de_la_promotion_17_janvier_2011.pdf)